DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES CANTON DE SOISY SS MONTMORENCY COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

*Date de Convocation : 04/07/2024 *Date d'Affichage: 04/07/2024

*Conseillers en exercice: 9

*PRESENTS: 2 *VOTANTS: 2

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet à 18 heures 30 le Comité de la Caisse des Ecoles légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PLAIGNAUD BRUN. 2ème convocation suite à réunion du 03/07/2024 où absence de guorum.

Etaient présents: Messieurs Thierry BRUN et Michel PLAIGNAUD.

Absents excusés: Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Isabelle LACOUR,

Madame Fabienne MAVOUNGOUD, Monsieur Stéphane CHEPPTTELL.

Absents: Madame Typhanie DESPIAU, Monsieur Vincent BLANGY,

Monsieur Fodié DIARRA.

Monsieur Plaignaud est nommé secrétaire de séance.

Déli.2 Subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, Monsieur Michel Plaignaud concernant les demandes de subventions.

Le Comité à l'unanimité:

DECIDE de subventionner l'association APEIM pour la somme de 360 euros (trois cent soixante euros).

DECIDE de subventionner à l'AFM Téléthon pour la somme de 150 euros (cent cinquante euros)

Les crédits seront inscrità l'artiele 657381 au budget primitif 2024.

Le Président certifie le caractè

Exécutoire de cet acte dès

Sa transmission en sous-Pré

Affiché le

Fait à Margency, 8 juillet 2024

Le Président

Thierry BRUNS